

Discours d'accueil de Nathalie Roret, directrice de l'ENM, à l'occasion de la conférence prononcée par Monsieur Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel,

Bordeaux, le 20.02.2023
Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
Madame la Première Présidente de la cour d'appel de Bordeaux,
Madame la Bâtonnière du barreau de Bordeaux,
Monsieur le Vice-bâtonnier,
Mesdames et messieurs les membres de l'école nationale de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les auditeurs de justice des promotions 2021, 2022 et 2023,
Mesdames et Messieurs les magistrats qui, pour la première fois depuis la création de cette belle école nationale de la magistrature, bénéficient de la possibilité de suivre une conférence en direct, via le lien d'accès à la page YouTube de l'ENM,
Vous aussi mesdames et messieurs les élèves avocats, mesdames et messieurs les élèves des classes prépa talents de l'ENM,
Distingués invités et participants que j'ai pu oublier dans cette énumération protocolaire et que je prie de bien vouloir me pardonner.

Il y a, dans la vie d'une grande école de la République, des événements qui marquent son histoire.

Je crois pouvoir soutenir que la venue ce soir de Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, Monsieur Laurent FABIOUS, est incontestablement un événement marquant pour l'histoire de l'école nationale de la magistrature.

D'abord au regard de vos qualités de grand homme d'Etat, Monsieur le Président, l'un des meilleurs connaisseurs de notre République, au parcours politique impressionnant, de ministre à plus jeune chef du gouvernement de la Vème République, en passant par la présidence de l'Assemblée nationale, de la Conférence de Paris sur le climat (COP 21), jusqu'à celle, depuis 2016, du Conseil constitutionnel.

Ensuite parce que la thématique principale sur laquelle Monsieur le président du Conseil constitutionnel nous honore de sa présence, à savoir la question prioritaire de constitutionnalité, est au cœur de la justice, du droit, de l'Etat de droit, en un mot de tout ce qui fait qu'un Etat peut être qualifié de « démocratie ».

Enfin parce que pour la première fois, à l'occasion d'une de ses grandes conférences, l'école nationale de la magistrature a le plaisir d'ouvrir ses portes à l'ensemble de celles et ceux, tous statuts confondus, qui oeuvrent dans les juridictions judiciaires.

Et s'ouvrir à toutes et tous sur un sujet aussi fondamental dans un Etat de droit, c'est un devoir pour une grande école républicaine qui forme les futurs magistrats comme les 9271 actuels magistrats en exercice.

Pour introduire votre propos Monsieur le Président du Conseil constitutionnel, quelle meilleure formule que la vôtre : « le droit est partout et il faut partout respecter le droit. » Respecter le droit c'est s'assurer que chaque citoyen dispose de possibilités les plus larges de voir, reconnus et respectés, ses droits fondamentaux.

Tel est bien l'objectif de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 qui a inséré dans la Constitution un nouvel article 61-1 et modifié son article 62 pour créer une procédure d'examen, par voie d'exception, de la constitutionnalité des lois.

Cette réforme avait un triple objectif :

- donner un droit nouveau au justiciable en lui permettant de faire valoir les droits qu'il tire de la Constitution ;
- purger l'ordre juridique des dispositions inconstitutionnelles ;
- assurer la prééminence de la Constitution dans l'ordre interne.

Révolution copernicienne ou de velours, ce nouveau droit que vous nommez, Monsieur le Président, « question citoyenne » s'avère, à l'issue de

l'intense travail que vous avez impulsé afin d'en établir un premier bilan après 10 années d'existence, pleinement intégré à notre ordre juridique. Ce droit constitue un progrès pour les citoyens, mais encore a profondément modifié la place de la juridiction suprême dont vous assurez la Présidence. C'est en tout cas ce qu'illustre le sondage réalisé auprès de françaises et français : ils sont 80% des interrogés à en avoir une perception positive car ils y voient une avancée à leur profit. Pourcentage qui donne envie sans doute à bien des institutions et des politiques.

C'est aujourd'hui, avec le portail QPC 360°, une nouvelle page qui s'ouvre dans l'histoire de la question citoyenne.

Le moment est pour moi venu, Monsieur le Président, de vous céder la parole pour nous éclairer sur cette première mondiale, en vous remerciant très sincèrement pour l'honneur que vous nous faites.